

© Johann Hierholzer

NOUS CONTACTER

SMA / SYNDICAT DES MUSIQUES ACTUELLES
43 BOULEVARD DE CLICHY - 75009 PARIS
T. 01 42 49 21 16 - CONTACT@SMA-SYNDICAT.ORG
W. WWW.SMA-SYNDICAT.ORG
FB / SYNDICATMUSIQUESACTUELLES
TWITTER / SMA_SYNDICAT



Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles - le SMA - est aujourd'hui composé de plus de 350 structures de la filière des musiques actuelles sur l'ensemble du territoire national. Il représente aussi bien des salles de concerts (dont la quasi-totalité des salles labellisées SMAC par l'État), des festivals, des producteurs de spectacles, des labels, que des radios, des centres de formation, ou encore des fédérations et réseaux.

Ces entreprises et fédérations ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

ORGANISATION

Le SMA est dirigé par un **Conseil National** de 44 membres élus pour 2 ans, constitué de représentants des différentes régions, ainsi que de représentants des différentes activités des musiques actuelles (formation/ transmission des savoirs; diffusion; production; information/média; fédérations/réseaux; musiques enregistrées; groupements et structures de soutien aux musiques actuelles). Le conseil national élit en son sein un **bureau** qui gère les affaires courantes, présidé par **Yves Bommenel** (Illusion & Macadam et festival Tropisme, Montpellier).

Chaque année, l'ensemble des adhérents est par ailleurs convié au **Congrès National** du SMA pour prendre part au travail du syndicat et participer aux décisions.

Le travail commun s'effectue aussi dans le cadre des **commissions de travail** permanentes suivantes: festivals; producteurs de spectacles; édition phonographique; radio/media; formation professionnelle; négociations collectives. Celles-ci sont ouvertes à l'ensemble des adhérents désirant s'y investir.

L'équipe se compose:

- ▶ d'une déléguée générale: **Aurélie Hannedouche**
- ▶ d'une chargée d'administration et de communication: **Marion Robinet**
- ▶ de responsables juridiques: **Éliane Brunet** et **Laëtitia Coquelin**
- ▶ d'une juriste: **Hélène Tauriac**
- ▶ d'un assistant administratif: **Maxime Molé**

REJOINDRE LE SMA

Qui peut adhérer?

Syndicat de l'économie sociale et solidaire, le SMA s'adresse à toutes les entreprises dont l'activité consiste à diffuser des œuvres, à accompagner des pratiques, à soutenir la création ou à former les praticiens dans le secteur des musiques actuelles. Ces entreprises, en cas de bénéfice, doivent en reverser la majeure partie dans le projet, pour attester de leur « lucrativité limitée », et respecter l'encadrement des rémunérations de leur dirigeant de 1 à 5.

Comment adhérer?

Après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, les structures intéressées, doivent faire état de leur demande au bureau du syndicat en remplissant:

- ▶ L'acte d'adhésion
- ▶ Le questionnaire de demande d'adhésion

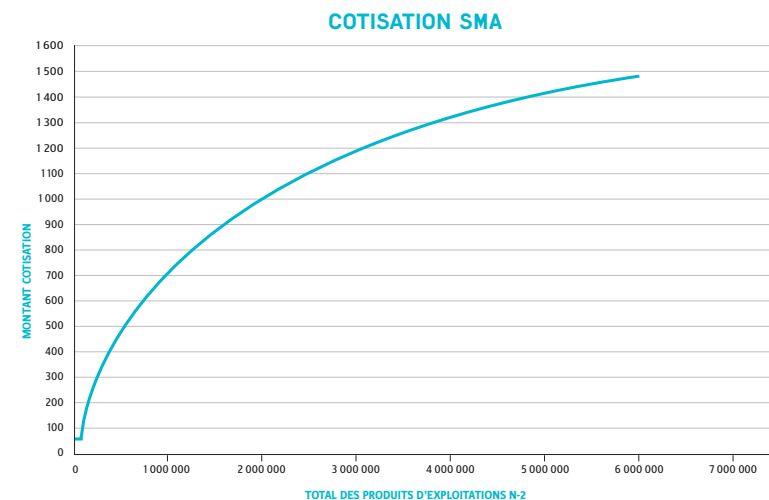
Les documents nécessaires pour l'adhésion sont à retrouver sur notre site : www.sma-syndicat.org/adhesion/

Les adhérents du SMA peuvent aussi parrainer une structure qui bénéficie ainsi ponctuellement des services du SMA avant de faire acte d'adhésion.

Pour quel coût?

Le mode de calcul du montant de l'adhésion est conçu de manière simple et la plus équitable possible pour assurer le fonctionnement du SMA, tout en permettant, pour les plus petites structures, l'accès à une couverture syndicale.

Le montant des adhésions est fixé en fonction du total des produits d'exploitation de la structure pour N-2* (subventions comprises), et est réparti de la manière suivante:



La cotisation couvre l'adhésion de la structure du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. La cotisation est réduite de moitié pour les primo adhérents la première année d'adhésion.

MISSIONS

Soutien, conseil, formation et information aux adhérents

Le SMA :

- ▶ renseigne ses adhérents sur leurs problématiques individuelles dans le cadre d'une **permanence juridique** sur les aspects juridiques, fiscaux et sociaux
- ▶ tient informés ses adhérents par une **veille** régulière sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux propres au secteur des musiques actuelles, en leur transmettant une newsletter bimensuelle relative à ces questions, ainsi que des notes régulières sur les actualités juridiques et sociales pouvant les concerner.
- ▶ adresse une **revue de presse** hebdomadaire sur l'actualité des musiques actuelles
- ▶ dispose d'une **FAQ** réservée à ses adhérents, ainsi que de listes de discussions leur permettant un échange de pratiques entre adhérents d'une même région ou partageant la même activité principale
- ▶ dispose d'un **forum jurisocial** réservé à ses adhérents sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux (crédits d'impôt, ressources humaines, fiscalité, conventions collectives...)
- ▶ propose un programme de **formations gratuites** pour ses adhérents sur des thématiques juridiques, sociales et fiscales
- ▶ met en place des **groupes de travail** entre adhérents leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et de mettre en place des initiatives appropriées
- ▶ accompagne ses adhérents dans le **montage** de leurs dossiers (CNV, Fonds d'intervention, Bureau Export...)
- ▶ organise des **rencontres** régulières en régions
- ▶ organise des **tables rondes** sur des sujets d'actualité lors des principaux événements du secteur (Trans Musicales, Printemps de Bourges, MaMA, Raffut!, etc.)
- ▶ peut représenter ses adhérents en **justice**

Accords et partenariats

À travers différents accords et partenariats, le SMA :

- ▶ permet à ses adhérents salles de concerts, festivals et producteurs de spectacles de bénéficier d'**accords préférentiels avec la Sacem**
- ▶ en partenariat avec MobiCulture, informe ses adhérents sur la **mobilité internationale des artistes**, à l'aide de formations gratuites et d'un guide exhaustif pour répondre aux questions concernant l'accueil et l'embauche d'artistes étrangers
- ▶ accompagne ses adhérents dans leurs **relations avec les collectivités territoriales** avec l'aide du cabinet d'avocats NPS Consulting
- ▶ permet aux adhérents de **mieux maîtriser la paie** à travers un partenariat avec GHS / sPAIEctacle, donnant lieu à des remises sur les formations, les signatures électroniques et l'achat de licence
- ▶ donne la possibilité aux adhérents d'avoir accès aux informations du **média spécialisé NewsTank Culture** à des tarifs très préférentiels
- ▶ en partenariat avec Bob Booking, logiciel de gestion et de production, permet aux adhérents de disposer d'**offres avantageuses de parrainage et de mutualisation**.
- ▶ est sociétaire de la SCIC SoCoop, qui gère l'**outil de billetterie solidaire et mutualisée SoTicket**.

Représentation et défense des intérêts des adhérents auprès des organisations professionnelles, négociation dans les instances paritaires

Le SMA :

- ▶ négocie des **conventions collectives** (CCN EAC - Entreprises artistiques et culturelles, CCN SVP - Spectacle vivant privé et CCN EP - Édition phonographique)
- ▶ siège au **CNV** (au sein de chacune des commissions ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité des Programmes)
- ▶ siège au **Bureau Export**
- ▶ siège dans les instances relatives à la **formation professionnelle** (Afdas, CPNEF-SV, CPC, Coreps, etc.)
- ▶ siège à la **Caisse des Congés spectacles**, à **Audiens**, à **Agi-Son**
- ▶ est membre de l'**UFISC** qui rassemble quinze organisations professionnelles engagées autour du Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture et représentant plus de 2000 structures artistiques et culturelles
- ▶ est membre de **Tous Pour La Musique**

Représentation du secteur et participation à la co-construction des politiques publiques avec l'État, les parlementaires et les collectivités territoriales

Le SMA :

- ▶ siège au **Conseil National des Professions du Spectacle** (CNPS), au groupe de travail lieux de musiques actuelles à la **Direction Générale de la Création Artistique** (DGCA), collabore avec l'ensemble des organisations d'employeurs et syndicats de salariés du spectacle et entretient des relations régulières avec l'**État**, les **collectivités territoriales** et les **parlementaires** pour défendre au mieux les intérêts du secteur des musiques actuelles.